

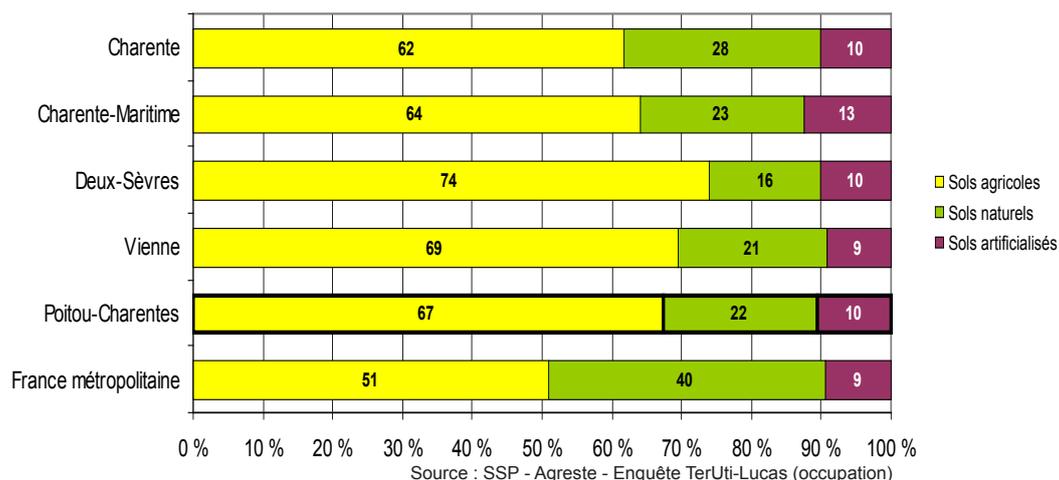
Près de 31 200 hectares de surfaces agricoles en moins entre 2006 et 2014 en Poitou-Charentes

Selon l'enquête TerUti-Lucas, entre 2006 et 2014, 131 500 hectares ont changé d'occupation d'espace et les sols artificialisés se sont étendus sur 26 000 hectares. L'artificialisation s'est faite essentiellement aux dépens des sols agricoles. Elle tend à diminuer suite aux mesures législatives et en raison du contexte économique. Les deux-tiers des sols artificialisés sont imperméabilisés. Les sols naturels couvrent 22 % du territoire régional.

La région Poitou-Charentes (2 595 000 ha) se caractérise par un territoire fortement agricole avec 1 747 000 ha. La part des sols artificialisés est de 10,5 % (272 000 ha), supérieure à la moyenne nationale.

Les espaces naturels y sont peu présents (576 000 ha). La partie boisée (476 800 ha) de ces derniers représente 18,4 % du territoire contre 31,5 % au niveau national.

Deux hectares sur trois en sols agricoles dans la région en 2014

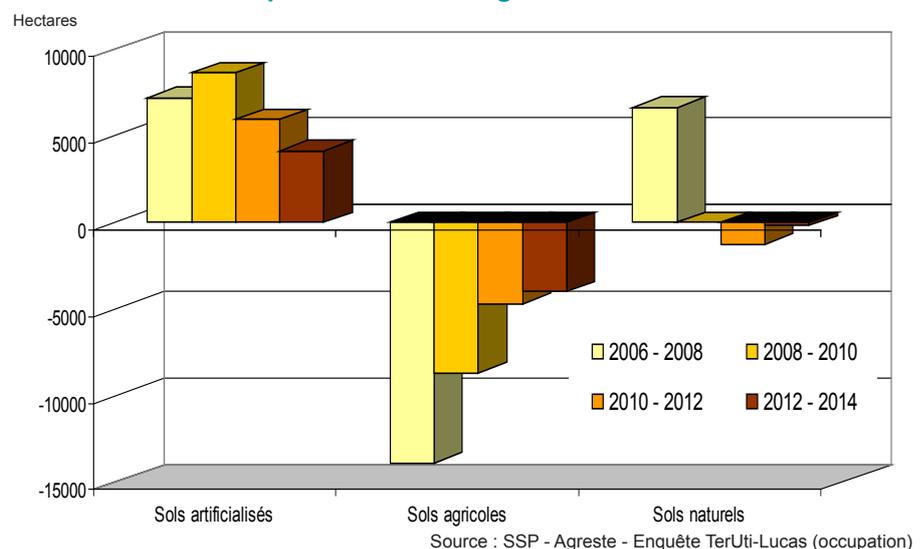


Recul important des sols agricoles entre 2006 et 2008

Dans la région, le département des Deux-Sèvres est le plus agricole, la Charente le plus boisé et la Charente-Maritime le plus artificialisé. Seul ce dernier maintient les surfaces toujours en herbe (STH). Elles diminuent au profit des cultures dans les trois autres départements. Les réductions vont de 17 % pour les Deux-Sèvres à 26 % pour la Vienne.

Des échanges de terres favorables aux sols artificialisés.

Entre 2006 et 2014, 131 500 ha ont changé d'occupation d'espace soit 5 % du territoire picto-charentais. Les espaces commerciaux, les infrastructures de transport, l'habitat



mais aussi les parcs et jardins se sont développés aux dépens des terres agricoles et des espaces naturels. En huit ans, les sols artificialisés se sont étendus sur 26 000 hectares soit une augmentation de 11 %. Cependant après un pic entre 2008 et 2010 (+ 8 700 ha), le rythme de l'artificialisation des sols a diminué, 4 150 ha de plus entre 2012 et 2014.

Diminution annuelle de la consommation des sols agricoles

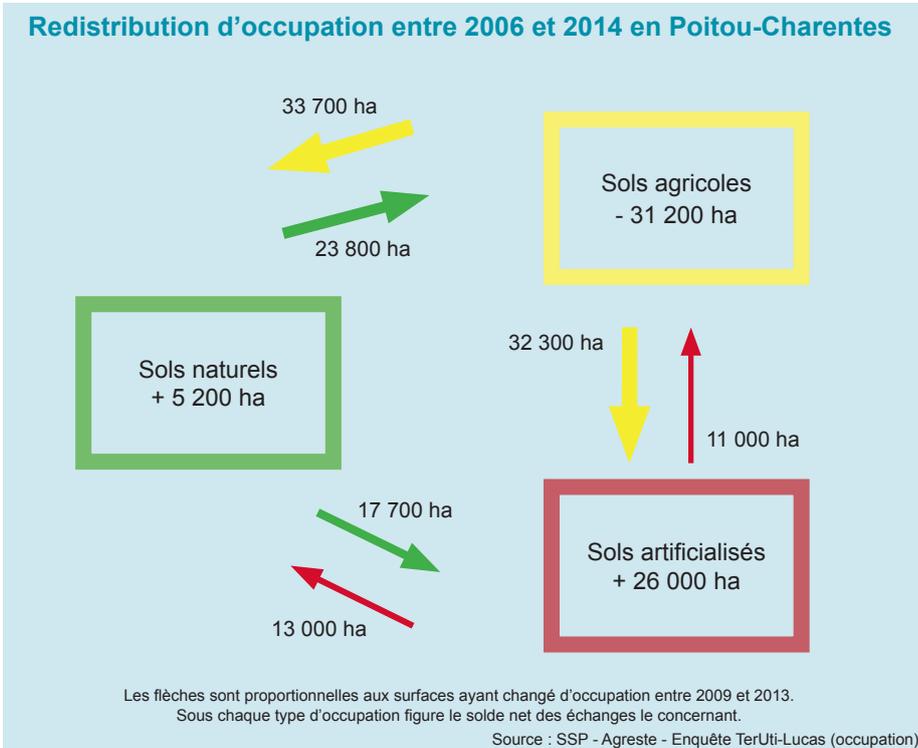
Les sols agricoles, cultivés ou toujours en herbe, ont perdu 31 200 hectares entre 2006 et 2014 soit près de 2 % du total de 2006 (1 780 000 ha). Entre 2006 et 2008, 6 650 ha ont migré des sols agricoles vers les espaces naturels. La réduction des surfaces agricoles correspond essentiellement à l'artificialisation des sols. La consommation annuelle des sols agricoles est passée de 4 300 ha entre 2008 et 2010 à 2 000 ha entre 2012 et 2014.

Les bois, landes et friches mais aussi les sols nus naturels et les zones humides constituent les espaces naturels. Ils s'accroissent plus faiblement, de l'ordre de 1 % entre 2006 et 2014 (5 200 ha). D'un côté, ils reculent face à la poussée de l'urbanisation (- 4 700 ha) ; de l'autre, ils gagnent des terres abandonnées par l'agriculture (+ 9 900 ha). Sur la période 2008 - 2014, la superficie des sols naturels est quasiment stable.

Volonté politique, prise de conscience et ralentissement économique

Parmi les explications pouvant être avancées, figurent les mesures prises pour limiter la consommation des espaces

naturels et agricoles avec les lois Grenelle et la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche. Les deux premières ont impacté significativement les politiques locales d'urbanisme. La troisième a créé, d'une part l'observatoire national de la consommation des espaces agricoles (ONCEA) et d'autre part, les commissions départementales de la consommation des espaces agricoles (CDCEA) afin de limiter les pertes de surfaces agricoles. De ces actions, a découlé une prise de conscience par les citoyens du grignotage des espaces agricoles par l'urbanisation. De plus, depuis 2009, le ralentissement économique a contribué à réduire la consommation des espaces agricoles.

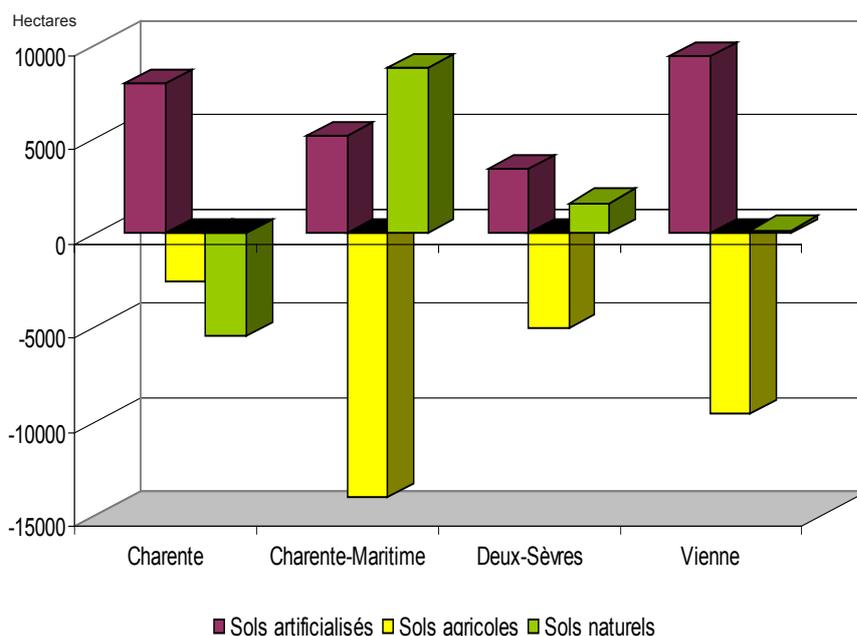


Des échanges différents selon les départements entre 2006 et 2014

L'artificialisation des terres, entre 2006 et 2014, a concerné les quatre départements de la région à des degrés divers. Les plus touchés ont été la Charente et la Vienne, notamment avec le passage de la ligne à grande vitesse (LGV).

Parallèlement, la surface occupée par l'agriculture a diminué dans tous les départements. Ce recul est aussi dû à des transferts vers des sols naturels dans deux départements, principalement en Charente-Maritime où le conservatoire du littoral a acheté des terres entre 2006 et 2008.

En Poitou-Charentes, les sols agricoles ont fourni 82 % des surfaces consommées par l'artificialisation en 8 ans contre seulement 62 % au niveau national. Ce bilan peut s'expliquer par un territoire fortement agricole et la croissance démographique.



Source : SSP - Agreste - Enquête TerUti-Lucas (occupation)

Une répartition de l'artificialisation différente de celle du niveau national

Entre 2006 et 2014, les surfaces artificialisées se sont accrues de 26 000 hectares dont 84 % pour les sols revêtus ou stabilisés avec l'amélioration des réseaux routiers, la création de la nouvelle ligne LGV et l'expansion des zones commerciales en périphérie des agglomérations.

Seules les surfaces consacrées aux constructions de moins de trois niveaux ont progressé, 3 400 ha entre 2006 et 2014. Les autres surfaces artificialisées sont pratiquement stables

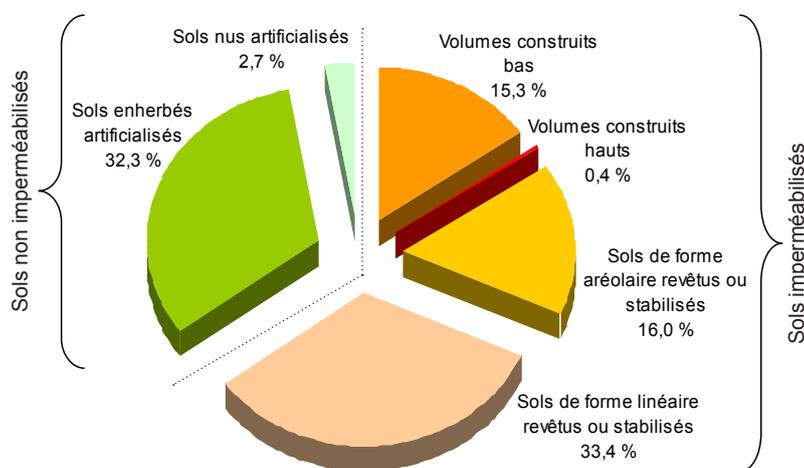
(+ 800 ha), les surfaces enherbées augmentent (+ 2 200 ha) alors que les sols nus diminuent (- 1 400 ha).

Au niveau national, les tendances sont les mêmes mais la répartition est différente. Les sols revêtus ou stabilisés ne consomment plus qu'un hectare sur deux et les constructions près d'un sur trois. Les autres surfaces artificialisées enherbées ou nues progressent de 72 200 ha.

Occupation du sol (ha)	Poitou-charentes			France métropolitaine		
	Année		Artificialisation 2006-2014 (%)	Année		Artificialisation 2006-2014 (%)
	2006	2014		2006	2014	
Volumes construits	39 120	42 545	13	755 894	922 989	31
Sols revêtus ou stabilisés	112 302	134 109	84	2 159 597	2 456 102	55
Sols enherbés ou nus artificialisés	94 264	95 004	3	1 652 987	1 725 184	14
Sols artificialisés	245 686	271 658	100	4 568 478	5 104 275	100

Source : SSP - Agreste - Enquête TerUti-Lucas (occupation)

Les sols imperméabilisés couvrent 65 % du territoire artificialisé régional



Les espaces artificialisés sont constitués pour 65 % de sols imperméabilisés majoritairement non bâtis (routes, voies ferrées, parking, etc.) et de sols bâtis (presque exclusivement des constructions de moins de trois niveaux). Le reste des espaces ne sont pas imperméabilisés, principalement des sols enherbés (jardins publics ou privés, terrains de sport, ...) mais aussi les sols nus (chemin de terre, chantiers, ...). L'artificialisation de ces derniers espaces n'est pas forcément définitive et leur occupation est dans ce cas réversible (voir encadré sur les nomenclatures).

Source : SSP - Agreste - Enquête TerUti-Lucas (occupation)

Des différences entre occupation et utilisation

Dans l'enquête TerUti-Lucas, les surfaces sont qualifiées selon leur occupation ou leur utilisation. Avec ces deux approches, les sols observés peuvent être qualifiés différemment.

Ainsi, l'usage des sols agricoles est proportionnellement plus important que leur occupation du fait des tournières, des haies et des pâturages qui sont comptabilisés en agriculture et non

en usage naturel. Ces différences expliquent que la surface agricole occupe en Poitou-Charentes 67 % du territoire alors que son usage s'élève à 70 %.

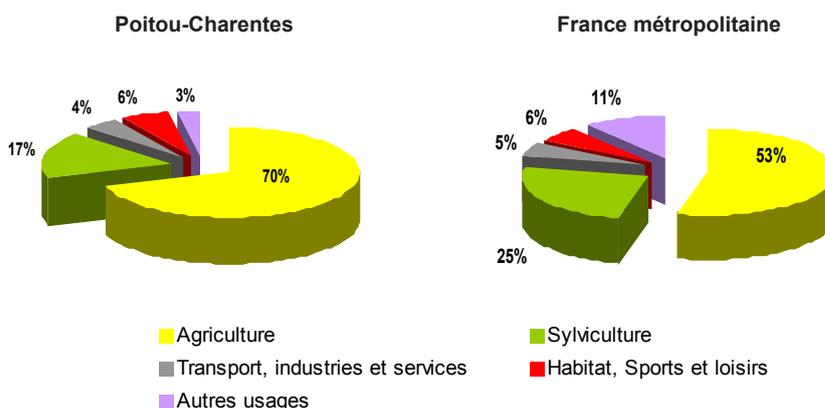
Autre exemple, la sylviculture ne couvre qu'une partie des sols boisés. Ceux-ci sont aussi utilisés à des fins commerciales notamment les campings et parc d'activités en forêt.

70 % des sols utilisés par l'agriculture

Définitions

Occupation du sol : couverture physique de la surface du sol (ex : cultures annuelles ou permanentes, boisées, bâties, sous les eaux, etc.).

Utilisation du sol : fonction socio-économique du point observé (production végétale, élevage, industrie, habitation, etc.).



Source : SSP - Agreste - Enquête TerUti-Lucas (utilisation)

L'enquête TerUti-Lucas

L'enquête nationale TerUti (1992-2004) devenue l'enquête européenne TerUti-Lucas en 2005 permet d'estimer l'occupation du territoire. Le nouvel échantillon comprend en métropole, 309 000 points géoréférencés (14 580 pour la région) et groupés en 31 100 segments. Un point TerUti-Lucas représente approximativement une superficie de 94 ha pour Paris, les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis, le Val-de-Marne et le Territoire-de-Belfort et une superficie de 178 ha pour les

autres départements métropolitains.

Depuis 2012, les déclarations de surface des exploitants demandant une aide PAC sont utilisées pour renseigner l'occupation des points situés en sol agricole. Ceci a pu introduire une rupture de séries sur les différentes catégories d'occupation agricole au sein des espaces agricoles, notamment sur la répartition entre les prairies temporaires et permanentes.

Les nomenclatures

La combinaison de l'occupation et de l'utilisation permet de classer les sols selon une nomenclature de synthèse opérationnelle. Elle est utilisée dans cette étude sous le terme « d'occupation du sol ».

Le tableau ci-dessous se limite aux sols nus ou toujours en herbe pour lesquels l'occupation est fonction de leur utilisation.

Couverture physique du sol issue de la collecte		Utilisation du sol	Nomenclature de synthèse d'occupation du sol (en 3 postes)
Surfaces toujours en herbe	Alpages, prairies permanentes	Toutes utilisations	Sols agricoles
	Autres superficies toujours en herbe	Utilisations agricoles (production végétale, élevage, jachère)	Sols agricoles
		Sylviculture, chasse, protection du milieu naturel, zones humides, sans usage	Sols naturels
		Autres utilisations	Sols artificialisés (sols enherbés artificialisés)
Sols nus	Dune littorale, plage de sable ou galets, rochers et éboulis	Toutes utilisations	Sols naturels
	Autres sols nus, (jachère, chemin de terre, talus, chantiers)	Utilisations agricoles (production végétale, élevage, jachère)	Sols agricoles
		Sylviculture, chasse, protection du milieu naturel, zones humides, sans usage	Sols naturels
		Autres utilisations	Sols artificialisés (sols nus artificialisés)

Les autres sources d'estimations de l'évolution des sols agricoles

Les recensements agricoles et les enquêtes structures

Lors de chaque recensement agricole, toutes les exploitations sont interrogées sur leurs moyens de production dont la Surface Agricole Utilisée (SAU). Ces informations sont mise à jour avec les Enquêtes sur les Structures des Exploitations Agricoles (ESEA), à intervalle régulier entre deux recensements (La dernière a été faite en 2013 et la prochaine le sera en 2016). La SAU comprend les terres arables, les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes inscrites en sols agricoles par Teruti-Lucas mais aussi les infrastructures agroécologiques inscrites en sols naturels par Teruti-Lucas.

Les fichiers de la Direction générale des finances publiques

Connus sous le nom de la mise à jour des informations cadastrales (MAJIC), ces fichiers recensent annuellement toutes les parcelles bâties ou non du cadastre, avec un ou des types d'occupation déclarés. L'actualisation concerne les constructions et les changements d'occupation relevant d'une vocation agricole ou naturelle sont moins bien suivis.

Le marché foncier de la SAFER

Les données du marché foncier rural permettent d'estimer les surfaces des biens agricoles vendus pour un usage non agricole. En particulier, le marché des biens mutés en vue de leur urbanisation

donne une idée des surfaces dont l'usage et, au moins en partie, l'occupation vont quitter la sphère des espaces agricoles ou naturels.

A partir de données géographiques

Corine Land Cover

C'est une base de données géographiques exhaustive présentant l'inventaire de l'occupation du sol réalisée par photo-interprétation d'images satellitaires. Cette méthode permet de couvrir la totalité du territoire, mais décrit des occupations composites des paysages. La différence des objets observés rend donc les comparaisons avec Teruti_Lucas très difficiles, même à un niveau agrégé. Quatre versions sont actuellement disponibles 1990, 2000, 2006 et 2012.

OSCOM

Cet outil génère une couche d'occupation des sols par l'intégration successive de données géographiques de l'institut national de l'information géographique et forestière (IGN) et complétées par les données provenant du registre parcellaire graphique (RPG) et fichiers MAJIC. C'est un outil permettant une connaissance au niveau communal. Pour le Poitou-Charentes, les millésimes 2009 et 2013 ont été générés.

Pour en savoir plus :

Agreste Primeur n° 326 - juillet 2015 - « L'artificialisation des terres de 2006 à 2014 : pour deux tiers sur des espaces agricoles »
Agreste Poitou-Charentes - n° 19 - décembre 2015 - « Consommation de l'espace »

Vous pouvez retrouver les publications sur les sites internet suivants :

<http://draaf.poitou-charentes.agriculture.gouv.fr/statistique-agricole/>
<http://agreste.agriculture.gouv.fr>
<http://www.epsilon.insee.fr/>



© AGRESTE 2015

Prix : 3,00 €

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service Régional de l'Information Statistique et Économique
15, rue Arthur Ranc - CS 40537 86020 POITIERS CEDEX
Tél. 05.49.03.11.91 - Fax : 05.49.03.11.12
e-mail : srise.draaf-poitou-charentes@agriculture.gouv.fr

Directrice régionale par intérim : Pascale CAZIN
Directeur de la publication : Jean-Jacques SAMZUN
Rédacteur : Bruno BILLARD
Composition, impression : SRISE Poitou-Charentes
ISSN : 1282-2205